



COMMISSION MIXTE CFCP

Consultation par Mail du 10 juillet 2007 PV N°4

Présents : M. COGNE, J. BELY, F. FRANCILLETTE, JC. BADIN, JP. LACHAUME.
Excusés: J. HAEZEBROUCK, J. SHAW
Assistent : M. NAYROLE, K. ABERGEL

Ordre du jour

1. Demande d'un agrément fédéral pour la création du CFCP de l'ASPTT de Mulhouse

Informations de fonctionnement et/ou réflexions et souhaits de la commission

Décisions de la commission

Propositions faites au CD et/ou Bureau de la LNV et de la FFVB

PROCES VERBAL

1. Demande d'un agrément fédéral pour la création du CFCP de l'ASPTT de Mulhouse

Michaël Nayrole a communiqué par courriel aux membres de la commission mixte l'ensemble des éléments constitutifs du dossier de la demande de l'ASPTT Mulhouse sous forme d'un fichier Excel reprenant l'essentiel des points du cahier des charges, plus le budget prévisionnel et la liste des personnes impliquées dans la gestion du CFCP.

Directeur du Centre

Lucien KUBLER (professeur agrégé à la retraite) en collaboration avec Mr Nicolas GERBER (responsable de l'antenne du suivi scolaire et professionnel du CREPS d'Alsace à Mulhouse)

Effectif

4 joueuses

- COULIBALY Aminata (convention de formation)
- DJILALI Alexia (convention de formation)
- SAGER WEIDER Isaline (convention de formation)
- ORTSCHITT Déborah (convention de formation + contrat aspirant)

Hébergement :

En famille ou bien en appartement à la charge du club
Responsable : Bernard Joly + Marlène HESSENAUER

Restauration :

Prise en charge avec des cartes prépayées
Responsable : Marie-Dominique COUDERC + Dr MATTER

Transport :

Prise en charge des déplacements ou mise à disposition d'un véhicule par le club

Installations sportives :

- ✓ Palais des sport de Mulhouse pour l'équipe PRO et le CFCP (Homologuée pour les matchs LNV + GEV)
- ✓ Salle de musculation
- ✓ Salle vidéo
- ✓ Salle de soins
- ✓ Salle de repos
- ✓ Salle de réunion

Encadrement sportif :

Entraîneur du CFCP Martin PANOU (BEES 1^{er} degré + DEPVB) doit se recycler en 2007-2008. Employé municipal mise à disposition 8h par semaine.

Adjoint, Magalie MAGAIL (BEES 2^{ème} degré + EF 2) doit suivre la formation du DECFCP ou DEPVB pour la saison 2007-2008.

Encadrement médical et paramédical :

Médecin : DR GILG

Kiné : Cabinet de la clinique DIACONAT

Osthéopathe : MORONI Carlo

Dietéticien : Dr MATTER

Sophrologue : HERRSCHER Catherine

Le président s'engage à respecter le suivi médical mentionné dans le cahier des charges

Formation sportive : Planning d'entraînement conforme au cahier des charges

2 séances de musculation

Intégration des joueuses dans le collectif PRO à l'entraînement et lors des matchs

Formation scolaire :

Suivi des études sera assuré par Nicolas GERBER dans le cadre du réseau RAMSES qui est piloté par l'annexe du CREPS d'Alsace avec la collaboration de la DRDSJS + CR + CG.

Signatures de conventions avec les établissements gérés par le biais du réseau.

Document financier :

Prévisionnel de 131000€ constitué que de subventions dont 6 000€ indirectement pour la mise à disposition d'un cadre sportif 8h par semaine.

Règlement intérieur :

Règlement intérieur du CFCP conforme à l'annexe 3 du cahier des charges et différents points du cahier des charges

En conclusion :

JC. BADIN a émis des réserves sur le fait que l'entraîneur de l'équipe PRO (Magalie MAGAIL) soit entraîneur adjoint du CFCP invoquant qu'un entraîneur d'une équipe PRO est obligatoirement à plein temps.

Dans la mesure où les joueuses du CFCP de l'ASPTT de Mulhouse évolueront régulièrement en PRO, il paraissait évident au Président du club que l'entraîneur du collectif PRO soit désigné comme adjoint. D'autant que l'entraîneur du CFCP (Martin PANOU) ne fera que 8h de formation par semaine.

Aucun texte n'interdisant ce cas de figure et une cohérence de fonctionnement étant respectée, l'ensemble des membres a finalement accordé l'agrément fédéral à titre provisoire à dater du 15 juillet 2007 jusqu'au 30 juin 2008, le temps que le CFCP soit évalué sur le terrain. D'ici la fin de cette période provisoire il sera classé en catégorie « non classée ».

Un courrier sera prochainement adressé au Président du club de l'ASPTT de Mulhouse pour lui signifier la décision de la commission mixte et pour lui donner toutes les informations nécessaires à son bon fonctionnement.